

# La Haute-Meuse sous contrat

**Le 6 mai dernier, après plus d'un an de sensibilisation, de débroussaillage et de recherches d'adhésions, le contrat de rivière portant sur la vallée de la Haute-Meuse est entré dans sa deuxième phase de concrétisation. Une Charte vient d'être signée. Un comité de rivière va maintenant se créer et travailler à l'élaboration d'un programme d'ensemble.**



*Rochers Freyr*

**C'**est au palais provincial de Namur, en présence d'une assemblée particulièrement fournie, que les bourgmestres de Namur, Profondeville, Yvoir, Anhée, Dinant et Hastière (les communes riveraines du fleuve, entre l'écluse de La Plante et la frontière française) ont marqué leur adhésion au projet de restauration, de protection et de promotion de la Haute-Meuse. Et avec eux, le Gouverneur et deux députés permanents de la province de Namur. Témoignage d'un consensus général, cette étape constitue une reconnaissance officielle, par les responsables politiques de ce nouveau mode de gestion qu'est le contrat de rivière.

## **Pour se rafraîchir la mémoire.**

En 1991, le Fonds de l'environnement de la Fondation Roi Baudouin charge Inter-Environnement Wallonie (IEW) de proposer, en concertation avec tous les acteurs concernés (pêcheurs, représentants des associations, de l'administration,...), une gestion alternative, pluridisciplinaire et globale de la vallée: un contrat de rivière. Si ce concept est connu en France (3.000 km de rivières françaises sont sous ce type de contrat), il se développe seulement en Belgique. Un contrat de ruisseau existe pour Fosses-la-Ville et des projets se forment pour la Semois, la Dendre, le Muno, la Hoegne et le Wayai. Concrètement, les partenaires, du secteur privé comme du

secteur public, mettent au point un plan de gestion contenant toute une série d'objectifs : développement économique, qualité des eaux, sensibilisation de la population,... Pour la vallée de la Haute-Meuse, le consensus fut le fruit d'un travail de longue haleine de la part d'Inter-Environnement Wallonie. Après quelques soirées d'information, ce sont six séminaires thématiques qui avaient été organisés: aménagement du territoire, tourisme, pollution et nuisance, infrastructure et équipement, pêche et enfin, sites d'intérêt biologique et paysages. Tous les domaines avaient donc été abordés et un colloque, en juin 91, avait émis les conclusions de ces séances. Pouvait alors commencer le travail de recherche d'adhésions.

### ●●● Les partenaires.

Citons parmi les collaborateurs, la Commission Régionale des Monuments, Sites et Fouilles, la Commission piscicole de la Province de Namur et le service de la Conservation de la Nature et des Espaces Verts de la Région wallonne. Quant aux conseils communaux concernés, au début, certains d'entre eux avaient refusé le projet, craignant y trouver les signes d'une tutelle supplémentaire ou d'une limitation de leur autonomie. Mais après des «oui mais», des «oui, si» et des «non», les six communes, le 6 mai dernier ont dit oui. Leur adhésion au projet «Contrat de Rivière de la vallée de la Haute-Meuse» était primordiale. L'approche des autres partenaires, identifiés sur base des actions potentielles, est donc maintenant possible, avec à court terme, l'installation du Comité de Rivière.

#### 6 mai 92 : On peut larguer les amarres.

Ce comité ne siégeant qu'une fois ou deux par an, la réalité de l'existence d'un contrat de Rivière en Haute-Meuse sera assurée par la mise sur pied d'un secrétariat permanent du Comité de Rivière. Cette cellule, animée par un éco-conseiller, assistera en permanence les partenaires dans cette démarche nouvelle, qui exige l'effort combien difficile de quitter les vieux réflexes. L'éco-conseiller sera également à l'écoute et à la disposition des riverains porteurs d'une plainte, d'un souhait ou d'une initiative. Enfin et surtout, il animera les commissions de travail qui arrêteront le plan de gestion. La sensibilisation du public, quant à elle, sera menée par deux biais.

La Fondation Roi Baudouin a remis aux enseignants de la vallée et à leurs élèves (11-13 ans), un feuillet pédagogique édité dans la collection Argus et qui encadre une découverte active de la vallée de la Haute-Meuse. De plus, une formation à l'éco-pédagogie sera dispensée au corps enseignant, s'il en exprime le désir.

La Députation Permanente de la Province de Namur décentralisera dès septembre 92, une exposition intitulée «émois au milieu». Elle sera la première étape d'un projet pluriannuel d'éducation civique visant à remotiver les individus autour de la gestion collective et à enrayer la tendance générale d'une non-responsabilisation individuelle.

## Environnement a lu pour vous

### «L'eau»

Pour préparer Rio à sa manière, la presse a multiplié les suppléments et dossiers en tout genre consacrés à l'environnement. Et c'est tant mieux. Le problème de l'eau fait partie des mots-clés de cette fin du XXème siècle, comme d'autres avant lui: l'énergie dans les années 70, les déchets dans les années 80,... De ces éléments que l'on avait cru «sans problèmes» et qui un jour révèlent leur dimension critique, quasi-vitale. Comme l'environnement lui-même...

Ce dossier se divise en 6 chapitres, un par continent (y compris l'Océanie) et un pour le monde. Fruit d'une collaboration entre 23 journaux du monde entier, il permet des visions locales du problème, via des reportages qui montrent son infinie diversité. Sécheresse pour les uns, manque d'accès à l'eau potable pour d'autres (1,7 milliards de personnes à travers le monde!), conflits en perspective pour d'autres encore... Certains peuples utilisent trop d'eau dans leur salle de bain sophistiquée pendant que d'autres ont toujours des «faiseurs de pluie».

Le chapitre consacré à la planète n'est pas le moins intéressant. On y rappelle que si les fleuves apportent à l'homme 80% de ses ressources, ils ne représentent que 3 millièmes de l'eau planétaire, sans que l'on puisse espérer prochainement en mobiliser beaucoup plus. Côté consommation, 70% de l'eau est utilisée pour l'irrigation, avec hélas pas mal d'évaporation. Les besoins industriels viennent en seconde position. Ils ont été multipliés par quarante au XXème siècle.

Les cartes couleurs sont aussi plaisantes à analyser que le plus souvent inquiétantes pour l'avenir. Ah, si la protection de l'environnement était aussi efficace et multinationale, que la confection de suppléments qui décrivent ses malheurs! ■

«L'eau», dossier N°9 du Soir, Mai 1992, 295 FB

E.Z.



Dans les années à venir, les partenaires s'attèleront à l'exécution des actions figurant au plan de gestion, en mobilisant pour ce, le pouvoir de décision, les moyens humains, matériels et/ou financiers dont ils disposent.

#### Un nouveau mode de gestion.

Le contrat de Rivière en Haute-Meuse serait-il le premier d'une longue série? L'Administration du Ministre Lutgen, en collaboration avec la Commission des Eaux, s'attache en tout cas pour l'heure, à définir et à préciser l'exercice du Contrat de Rivière en Région wallonne.

Il est certain que ce mode de gestion est un outil précieux à plus d'un titre. Outil de programmation-exécution-suivi, de protection de l'environnement, de développement local, de partenariat et de participation accrue de la population à la problématique environnementale.

Il permet, par ailleurs, de considérer le cours d'eau en tant qu'éco-système, c'est-à-dire dans sa globalité. En cela, la démarche Contrat de Rivière rencontre les préoccupations d'une très prochaine directive européenne sur la restauration de la qualité écologique des cours d'eau. ■

G.Kinet